

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2016-05-12

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 10 h le 12 mai 2016 à la salle du conseil au 4765, chemin de Capelton, Canton de Hatley

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar et Messieurs Claude B. Meilleur, Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Vincent Fontaine,

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Liane Breton, directrice générale

ABSENCE:

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions des visiteurs
4. Acceptation de l'offre de la firme d'architecture
5. PIIA, 204, rue du Boisé
6. PIIA, 3400, chemin de Capelton
7. Abat poussière 2016
8. Clôture de la séance

16-05-12.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant constate le quorum à 10 h et déclare la séance ouverte.

16-05-12.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-05-12.03

PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS

Aucun visiteur

16-05-12.04

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LA FIRME D'ARCHITECTE

ATTENDU l'appel d'offres pour une firme d'architecte pour un mandat de transformation et de réaménagement de bâtiment a été fait;

ATTENDU QUE nous avons reçu QUATRE (4) soumissions suite à cet appel d'offres soient: Architech Design inc., Jubinville et Associés, Cimaïse et Espace vital architecture inc.

ATTENDU QUE la firme Architech Design inc., soumissionne pour un montant de VINGT ET UN MILLE DOLLARS (21 000 \$), la firme Jubinville et Associés soumissionne pour un montant de VINGT-SIX MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE DOLLARS (26 184 \$), la firme Cimaïse, soumissionne pour un montant de VINGT-SEPT MILLE SEPT CENT DOLLARS (27 700 \$) et que la firme Espace vital architecture inc., soumissionne pour un montant de VINGT-HUIT MILLE TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS (28 350 \$);

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont conformes;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

QUE la municipalité du Canton de Hatley attribue le contrat d'architectes à la firme Architech Design inc. pour le mandat de transformation et de réaménagement de bâtiment pour la somme de VINGT ET UN MILLE DOLLARS (21 000 \$) taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-05-12.05

PIIA, 204, RUE DU BOISÉ

ATTENDU QU'une demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale a été déposée concernant la propriété située au 204, rue du Boisé (lot n° 4 090 487);

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la demande de permis de construction du lot n° 4 090 487, rue du Boisé, le tout suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-05-12.06

PIIA, 3400, CHEMIN DE CAPELTON

ATTENDU QU'une demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale a été déposée concernant la propriété située au 3400, chemin de Capelton (lot n° 4 029 656);

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QU'A la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de permis de construction du lot n° 4 029 656, chemin de Capelton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-05-12.07

SOUSSION ABAT POUSSIÈRE 2016

ATTENDU QUE la municipalité a demandé et reçu QUATRE (4) soumissions pour la fourniture et l'épandage de calcium liquide pour la saison estivale 2016;

Calclo inc.	35 791,72 \$
Somavrac (C. C.) inc.	38 953,53 \$
Renald Meunier inc.	40 701,15 \$
Entreprises Bourget inc.	35 311,12 \$

ATTENDU QUE les QUATRE (4) soumissions sont conformes au devis,

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley attribue le contrat de la fourniture et l'épandage du calcium liquide pour l'été 2016 aux Entreprises Bourget inc. au montant de TRENTE-CINQ MILLE TROIS CENT ONZE DOLLARS ET DOUZE SOUS (35 311,12 \$) taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-05-12.08

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 10 h 56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Liane Breton
Directrice générale

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY